

32

Commission permanente

Séance du 8 avril 2024



Rapporteur : M. LENFANT

49324

11 - Mobilités

Infrastructures de mobilité - Acquisitions foncières

Le lundi 08 avril 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), M. MARTINS (pouvoir donné à M. PICHOT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROUX (pouvoir donné à M. MARTIN), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h16.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Les propriétaires et locataires ci-dessous désignés ont accepté le montant des indemnités (proposé sur la base du prix fixé par la direction de l'immobilier de l'Etat, si assujetti dans le cadre réglementaire) auxquelles ils pouvaient prétendre pour les terrains dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation des travaux d'infrastructures de mobilité ainsi que les indemnités pour dommages de travaux publics.

Le prix des cessions par le Département est conforme au prix fixé par la direction immobilière de l'Etat.

PLAN DE RELANCE

Les dépenses dont l'énumération suit seront imputées sur les crédits du budget départemental spécialement réservés sur le Chapitre 21 - Fonction 843 - Article 2112

RD 92 / 93 Barreau de la RD 173 à la RD 92 Janzé Amanlis

Communes d'Amanlis et Janzé(AFK)
Numéro d'affectation 25062 - AP ROGTI002 millésime 2020

Acquisition :

Roche aux fées Communauté (005)

Superficie : 22 783 m²

Montant de l'indemnité : 1,00 euro

Ce prix de cession est motivé par l'intérêt général du projet contribuant au développement de la mission de service public "mobilités douces" auprès des habitants du territoire de Roche aux fées Communauté.

RD 637 Liaison cyclable La Mézière- La Chapelle-des-Fougeretz

Commune de La Mézière (AFP)

Numéro d'affectation 25200 - AP ROGTI002 millésime 2020

Les dépenses seront imputées sur le chapitre 4581, fonction 4581, nature 458109

Acquisitions :

Commune de La Chapelle-des-Fougeretz (010)

Superficie : 297 m²

Montant de l'indemnité : 1 ,00 euro

Il s'agit d'un transfert de domanialité du domaine public.

RD 794 / 137 Giratoire de PLESDER

Commune de EPINIAC (346)

Numéro d'affectation 28569 - AP ROGTI002 millésime 2020

SIMONET Alain et Jeannine (001)

Superficie : 12 170 m²

Montant : 31 270,00 euros

Il s'agit de l'acquisition d'un étang et d'un bois, valorisés 3 €/m² pour l'étang et 1 €/m² pour le bois.

Ce bien pourra être restauré et venir compenser l'impact sur une zone humide impactée du projet de giratoire de Plesder .

MODERNISATION

RD 772 - Echanges multilatéraux Liaison Teillay vers la RN 137- Commune de Bain-de-Bretagne (AL012)

Numéro d'affectation : 6702 - AP ROGTI - Millésime 2010

Afin de minimiser le coût de l'acte d'échange, le notaire Maître BLIN propose que le Département prenne en charge la vente de biens, qui devaient être cédés par le Département dans le cadre de l'acte d'échange multilatéral, par actes administratifs, à savoir :

Biens cédés par le Département :
Consorts PENIGUEL GLORO (004)
Superficie : 4 218 m²
Montant : 1265,40 euros

BOUYAUX Alain (005)
Superficie : 3 552 m²
Montant 1 065,60 €

ERRARD Christophe (006)
Superficie : 26 658 m²
Montant : 6 007,80 euros

TULOUP BOUCHARD Anne (007)
Superficie : 9 m²
Montant : 2,70 euros

BOUCAULT Jean Yves (008)
Superficie 13 406 m²
Montant : 4 021,80 euros

La vente de ces biens vient compléter la décision de la commission permanente du 29 août 2022.

OPERATIONS DE SECURITE

Les dépenses dont l'énumération suit seront imputées sur les crédits du budget départemental spécialement réservés sur le chapitre 21 Fonction 621 - Article 2151.3

RD 108 Carrefour de la Brosse - Commune de Parigné (343)
Numéro d'affectation - AP ROGEI005 millésime 2024
Acquisitions :
Thierry et Régine JEUSSELIN (001)
Superficie : 1336 m²

Montant : 1336,00 euros

Marie BAGOT (002)

Superficie : 546 m²

Montant de l'indemnité : 546,00 euros

DOMMAGES DE TRAVAUX PUBLICS

La dépense dont l'énumération suit sera imputée sur les crédits du budget départemental spécialement réservés sur le chapitre 23 – Fonction 843 – Article 2315.7

Modernisation

RD 48 Aménagement Bourg-des-Comptes - Crevin -
Commune de Bourg des Comptes(AFH)

Numéro d'affectation : 23 733 - Numéro de l'AP : ROGTI001 - Millésime 2010.

Raymond BROSSAIS et Jacqueline BERTIN (024)

Montant de l'indemnité : 25 196,25 euros

Il s'agit de l'indemnisation sur devis de la société ALBA-CLO ayant son siège à Noyal-sur-Vilaine, de 50 ml de clôture aluminium, d'un portail 2 vantaux et de 100 ml de clôture agricole, en compensation de ceux existants et situés sous emprise du projet de la future voie.

Plan de relance

RD 42 - Sécurisation des abords du PN 15 - Commune de Pléchatel et Saint-Malo-de-Phily

Numéro d'affectation 23 812 - Numéro AP : ROGTI002- Millésime 2020

Alice SALMON

Montant de l'indemnité : 824,39 euros

Il s'agit de l'indemnisation sur devis Europcar d'une location de camion pour libération totale du bâti acquis par le Département.

CESSIONS DE DELAISSES ET SURPLUS

Commune de Pleine-Fougères (AL 222)

Jean-Louis BERNARD (001)

Superficie : 793 m²

Prix de vente : 476,00 €

Commune de Saint-Just (AL 285)

Dominique BLOUIN et Geneviève HOLLANDTS (001)

Superficie : 6 921 m²

Montant : 1 384,20 euros

L'ensemble des accords entraîne une dépense totale de 59 174,64 euros se répartissant comme suit :

Plan de relance : 32 096,39 euros

Acquisitions : 31 272,00 euros

Dommages de travaux publics : 824,39 euros

Modernisation : 25 196,25 euros
Dommages de travaux publics : 25 196,25 euros
Opération de sécurité : 1 882,00 euros

Acquisitions : 1882,00 euros

Le montant du prix des cessions et des recettes s'élève à 14 223,50 euros se répartissant comme suit :

Cessions surplus et délaissés : 14 223,50 euros

Décide :

- d'accepter les prix fixés pour les acquisitions énumérées ci-dessus, et d'autoriser la Première Vice-présidente, ou en cas d'empêchement ou d'absence, un autre Vice-président pris dans l'ordre des nominations à signer les actes administratifs correspondants et d'autoriser le Président à procéder à leur paiement ;

- d'accepter les indemnités fixées pour les dommages de travaux publics énumérées ci-dessus d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes et à procéder à leur paiement ;

- d'accepter les prix fixés pour les cessions énumérées ci-dessus, et d'autoriser la Première Vice-présidente, ou en cas d'empêchement ou d'absence, un autre Vice-président pris dans l'ordre des nominations à signer les actes administratifs correspondants et d'autoriser le Président à émettre les titres de recettes ;

- d'accepter le montant de la recette énumérée au présent rapport et d'autoriser le Président à émettre le titre de recette.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 10 avril 2024

ID : CP20242262V2

Pour extrait conforme